

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Mercredi 29 Mai 2024 20h30**

**PRESENTS :** PETIT Jean-Marie, LAPASSAT Jean Luc, PAPIN Florence, CAPUZZI Nathalie, PUJOL Christian, , , ,  
SOBERA Christiane, PLO Valérie, VIDAL Céline, TAPIA Gisèle

**Procuration :** Neant

**Excusés.** GARRIC Bernard

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 22 Mai 2024

**Secrétaire de séance :** PLO Valérie

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 Avril 2024**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 10 Avril 2024 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a aucune observation sur le contenu du document

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

**ORGANISATION DU TOUR DE GARDE DE L'URNE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES  
DU DIMANCHE 9 JUIN 2024**

Monsieur le Maire indique l'obligation de tenir les élections Européennes du dimanche 9 juin 2024 et qu'à ce titre il y a lieu, comme à chaque élection, d'établir un tour de garde de l'urne.

Il présente un tableau faisant des propositions

Après quelques ajustements un planning est adopté

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI**

Monsieur le Maire présente la rectification de l'intitulé de ce point de l'ordre du jour, sur la convocation, à savoir que ce n'est pas le rapport d'activité 2023 de la Com Com qui est présenté mais bien celui du ROB 2024 (rapport d'orientation budgétaire).

Ce document ayant pu être visualisé sur internet ou en téléchargement bien avant la réunion, à été commenté point par point sur un exemplaire papier remis

**DECISION :**

Après en avoir discuté le conseil prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024 de la communauté de communes aux sources du canal du midi

**Informations diverses**

Monsieur le Maire précise ensuite les points :

- A) Fibre Optique : les abonnés sont essentiellement sur Orange et SFR. Pas de présence des autres Opérateurs, Nous n'avons pas d'explications logiques.  
Les raccordements se passent plutôt pas mal, avec des aléas qui sont régler assez rapidement sauf en ce qui concerne les abonnés un peu excentrés ou il faut des poteaux ou du satellite

Monsieur le Maire informe qu'il y a une réunion de prévue avec la direction d'SFR le jeudi 30 mai à BLAN, pour faire le point de l'existant. Il reste les abonnés ou il faudra planter des poteaux ou mettre une solution satellite.

- B) Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes à souhaiter vendre le podium, Un collectif de 3 communes (Garrevaques, Palleville, et Montgey) se sont regroupées pour faire une proposition à 3000 €. J'ai indiqué que Belleserre pouvait participer, ma demande a été accordée.

Le coût est de 3000 € divisé par 4 cela revient à 750 € par commune. Montgey s'occupera de la garderie et des réservations du véhicule. Cela nous garantit l'utilisation du podium en respectant bien sur le planning des animations de chacun.

Une convention sera passée entre les 4 communes.

#### Décision

Après en avoir délibéré le Conseil approuve cette décision et mandate le Maire pour accomplir les différentes modalités administratives liées à cette affaire.

- C) Monsieur le Maire informe, en continuité de la réunion du Conseil municipal du 10 avril 2024, que les travaux de goudronnage sont terminés et qu'il reste le curage de certains fossés à réaliser.
- D) Monsieur le Maire informe que le projet de réparation du pont sur le ruisseau le « Dourdou » route de Jeannot en limite de propriété départementale avec la HG et la commune de REVEL devraient pouvoir commencer début Juillet 2024.

Le coût financier sera divisé en deux parts égales BELLESERRE et REVEL soit 34 160.40 € TTC divisé par 2 soit 17 080.20 e TTC par communes, hors prestations complémentaires éventuellement.

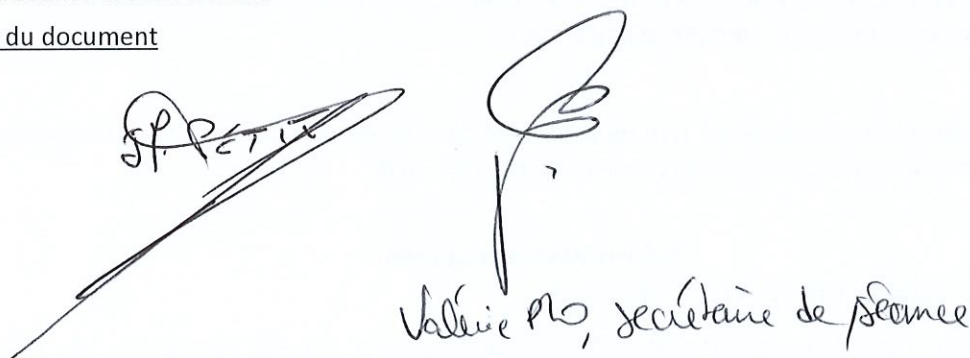
Monsieur le Maire remercie les services de voirie de la commune de REVEL qui ont pris en charge toute la dimension administrative du projet. Lancement de l'appel d'offre, l'analyse des résultats, toutes les démarches d'information des différents interlocuteurs des 2 départements ; DDT, DRAC, Services des eaux et des rivières, ENEDIS, SIEMN ect. Ainsi que le prêt de barrières et de panneaux de signalisation et d'interdictions routières.

Monsieur le maire informe en avoir parler aux Conseillers départementaux qui sont disposer à nous aider, sans précisions du montant, mais il faut leur faire une demande écrite et construite.

DECISION : Après en avoir délibéré le conseil mandate Monsieur le Maire pour accomplir les démarches de demande de subvention auprès des services départementaux.

La séance est levée à 22h

Fin du document



J.P. PÉTIU

Valérie MO, secrétaire de séance